

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	25

N° 15-DCM-DGS-114

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE 19 NOVEMBRE à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Novembre 2015

**OBJET DE LA DELIBERATION : EXAMEN ET ADOPTION DES DECISIONS
MODIFICATIVES AU BUDGET 2015 – BUDGET DE L'EAU DM N°1**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel VESSEREAU – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO

POUVOIRS : Christian GARNIER à Hervé STASSINOS
Lionel RIQUELME à Jean-François PLANES
Daniel DUVOUX à Cécile GOMEZ
Paul MOUROT à Daniel VESSEREAU
Michel LUCIANI à Pascal CAMPENS
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT
Magali VINCENT à Bérénice BONNAL
Dominique ROLLAND à Jean-Marc ILLICH

ABSENTS : Christian GARNIER – Lionel RIQUELME – Daniel DUVOUX – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Denis CHAMBI – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Stéphane BELTRA – Bernard PEZERY – Jennifer DELI – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Pierre-Laurent CHABLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER

=====
M. Jean-Michel PEYRATOUT, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé au Conseil Municipal, en cette fin d'exercice, de procéder à certains ajustements de prévisions budgétaires par voie de décision modificative.

La Décision Modificative qui vous est présentée a pour objet de régulariser des écritures d'ordre concernant les dotations aux amortissements et l'amortissement d'une subvention transférable.

Cette Décision Modificative s'établit comme suit :

EAU :

Section de fonctionnement

Chapitre	article	Intitulé	Dépenses	Recettes
011	6152	Entretiens biens immobiliers	- 3 800,00	
042	6811	Dotations amortissements	7 500,00	
	777	Subventions transférables		3 700,00

Total :			3 700,00	3 700,00
----------------	--	--	-----------------	-----------------

Section d'investissement

Chapitre	article	Intitulé	Dépenses	Recettes
21	21531	réseaux d'adduction d'eau	3 800,00	
040	139...	Subventions transférables	3 700,00	
	28031	Amortissement des frais d'études		7 500,00

Total :			7 500,00	7 500,00
----------------	--	--	-----------------	-----------------

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :

..... 02 DEC. 2015

Publié ou notifié le :

..... 04 DEC. 2015

Le Maire,

